

SCI 2M
Société au capital de 500 €
Siège Social : 2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS 895089233 NIORT

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26/06/2024 DE L'EXERCICE CLOS LE 31/05/2024**

Le 26/06/2024, à 09H00 les associés de la société SCI 2M, SCI au capital de 500 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Marie GALLAIS, gérant associé.

Le Président constate que sont présents à la réunion :

Madame Marie GALLAIS, propriétaire de 499 parts.

Madame Claudie GALLAIS, propriétaire de 1 parts.

Les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/05/2024 et quitus à la gérance,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice ouvert le 01/06/2023 et clos le 31/05/2024,
- Affectation des résultats
- Nomination du nouveau gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31/05/2024,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que conformément aux dispositions légales et réglementaires, tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à disposition des associés au siège social dans les délais impartis.

Le Président déclare la discussion ouverte.

La discussion close, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

JPA A'

1
16 GB

PREMIÈRE RÉOLUTION - LECTURE DU RAPPORT DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/05/2024, EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS A LA GERANCE

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion, la gérance propose aux associés, d'approuver :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire,
- les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31/05/2024

tels qu'ils sont présentés, faisant apparaître un résultat comptable déficitaire de 3041.15 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, la gérance propose que lui soit donné quitus au titre de sa gestion pour l'exercice clos le 31/05/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat comptable déficitaire de 3041.15 € et décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

RAPPEL

Le solde du report à nouveau débiteur s'élève, avant affectation de résultat à -24035.92 €.

Le solde du report à nouveau créditeur s'élève, avant affectation de résultat à 0.00 €.

- En report à nouveau débiteur 3 041.15 €

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES SORTANTS

La gérance propose d'examiner et d'approuver les comptes courants de chacun des associés à la date de clôture :

- Monsieur MILLET Jean Paul et madame DELAITRE Anne ont cédé la totalité des parts sociales qu'ils détenaient sur le SCI 2M à madame GALLAIS Marie et madame Claudie GALLAIS. Les associés sortants ont demandé le remboursement de l'intégralité de leurs comptes associés à la date de la présente AG, soit 12 235 €

Les nouveaux associés approuvent le montant des comptes courants d'associés et acceptent le remboursement de l'intégralité du compte par virement bancaire sur le compte de monsieur MILLET et madame DELAITRE dans les 15 jours suivants la présente AG.

JPA AD

2
OG AG

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION – NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

Suite à la cession de parts sociale du 22 juin 2024, Monsieur MILLET Jean Paul et madame DELAITRE Anne ont perdu leurs qualités d'associés et de gérants. Madame Marie GALLAIS et madame Claudie GALLAIS sont devenus les nouveaux associés à cette même date.

En date du 26 juin 2024 les nouveaux associés ont décidé de nommer madame Marie GALLAIS gérante de la SCI 2M pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et le président de séance s'il n'est pas le gérant.



JPA AD

3
MG CG